



DATES	OPÉRATIONS À RÉALISER
Avant le 4 février	Vérification par l'école de l' exactitude des données renseignées dans la base élèves ONDE pour les élèves de CM2 (adresse élève – représentants légaux – NOM Prénom élève...)
4 mars 	Ouverture de l'application AFFELNET 6ème pour : <ol style="list-style-type: none"> Vérification par les directeurs/directrices d'écoles dans AFFELNET6 de la liste des élèves de CM2 de l'école. Importation par les directeurs/directrices d'écoles depuis AFFELNET6 des élèves d'un autre niveau que le CM2 susceptibles d'entrer en 6ème (ex : élève CM1 susceptible d'entrer au collège avec un an d'avance)
14 mars	Edition de la fiche de liaison volet 1 et remise aux familles.
21 mars au plus tard	Retour à l'école du volet 1 complété
25 mars au plus tard	Transmission à l'IEN, pour avis, des dossiers des élèves pour lesquels un maintien en CM2 est envisagé.
25 mars au plus tard	<ol style="list-style-type: none"> Date de fin de saisie dans AFFELNET 6ème des informations contenues dans le volet 1 Édition de la fiche de liaison volet 2 et remise aux parents
28 mars au plus tard 	Transmission aux parents de la fiche dialogue avec la proposition du conseil des maîtres. Saisie OBLIGATOIRE de la proposition du conseil des maîtres « maintien ou passage en 6ème » dans AFFELEN 6.
6 avril au plus tard	Retour à l'école du volet 2 complété. L'agrafer au volet 1 avec les pièces justificatives en cas de demande de dérogation de secteur Saisie dans AFFELNET 6ème des informations contenues sur ce volet. En cas de demande de dérogation, remettre aux parents l'accusé de réception issu de l'application.
13 avril au plus tard	Retour à l'école de la fiche dialogue avec la réponse des parents à la proposition du conseil des maîtres
30 avril au plus tard	Pour les élèves qui demandent une dérogation uniquement : envoi à DSDEN - pôle ELAE d'une copie des volets 1 et 2 renseignés et des pièces justificatives liées à la dérogation. Les originaux sont à conserver pour la commission de liaison école-collège.
13 mai au plus tard	Notification aux familles des décisions du conseil des maîtres à l'aide de la fiche dialogue
20 mai inclus	Fin des saisies et fermeture d'AFFELNET 6ème
30 mai au plus tard	Retour des réponses des parents aux décisions du conseil des maîtres
1er juin au plus tard	Envoi à l'IEN des dossiers des élèves faisant appel pour le passage en 6ème
Au plus tôt le 15 juin	Résultats 6ème consultables sur AFFELNET pour les écoles, IEN et collèges
A compter du 15 juin (date à déterminer par chaque IEN)	Réunion des commissions de liaison et remise aux collèges des dossiers des élèves de leur secteur admis en 6ème et de ceux qui ont obtenu une dérogation de secteur. Les dossiers des élèves dont la dérogation de secteur serait encore en attente seront remis au collège de secteur.
15 et 16 juin	Commission d'appel à la DSDEN (2ème jour en fonction du nombre de dossiers reçus)
20 juin au plus tard	Notification de la décision d'appel aux familles
du 21 juin au 1er juillet	Envoi par la DSDEN-ELAE des dossiers des élèves maintenus à l'école élémentaire et des résultats de l'appel aux écoles sous couvert des circonscriptions Envoi par la DSDEN-ELAE au collège du secteur des dossiers des élèves admis en 6ème après appel Envoi par la DSDEN-ELAE aux IEN des résultats de l'appel